

# Demande d'aide impromptue

- Volet *Création*

## IDENTIFICATION

Nom de l'artiste	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

Titre du projet			
Résumé du projet			
Genre		Durée	

## ÉCHÉANCIER SOMMAIRE *(indiquer la période et la durée pour chaque étape de production)*

Pré-production	
Production	
<i>1<sup>ère</sup> date de tournage</i>	
Post-production	

<b>SOUTIEN DEMANDÉ À PARALOEIL</b>	<b>\$</b>
Part payé sur les locations par le requérant	\$
Budget global de la production	\$

\*Ne pas prendre en considération les taxes

## PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Fonction	Nom	Lieu de résidence

## LISTE ÉQUIPEMENTS

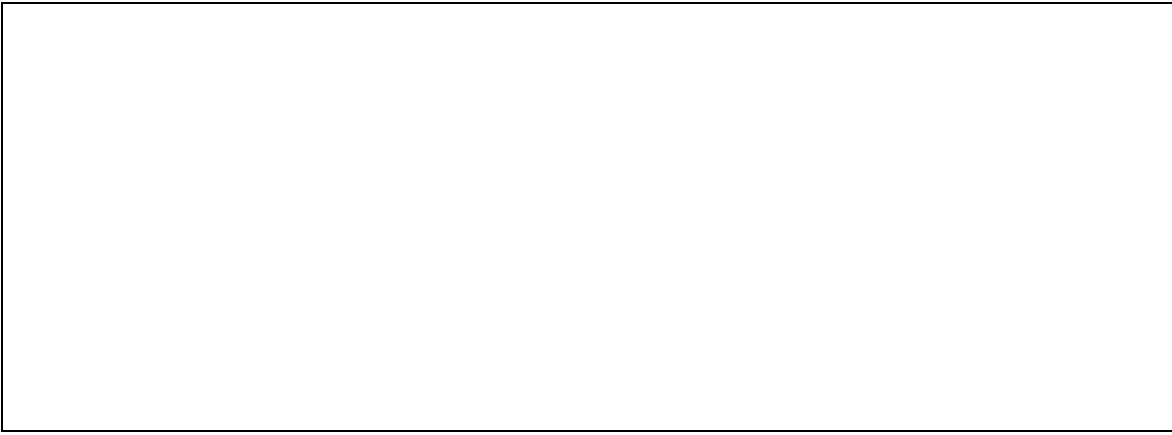
Équipements demandés à Paraloeil	Durée de la location	Tarif unitaire	Coût total*

<b>TOTAL :</b>	
----------------	--

\*Ne pas prendre en considération les taxes

En quoi ce projet s'inscrit dans votre démarche artistique?

Comment envisagez-vous la diffusion de votre œuvre?



# Document à fournir en annexe

## Aide impromptue- Catégorie *Création*

### 1 copie des documents suivants :

- Formulaire (page 1 à 3 de ce document)
- Description du projet ou synopsis pour un projet cinématographique (1 page)
- Intentions de réalisation (2 pages)
- Structure financière détaillée (acquis, pressenti, %)
- Budget de production
- Échéancier détaillé du projet
- CV de l'artiste

## L'Envoi d'une demande

- Notez que les documents ne doivent pas être reliés, présentés dans un cartable ou brochés. Il est souhaitable de les présenter dans l'ordre énuméré plus haut.
- Il n'y a aucune date de dépôt pour une demande d'aide impromptue. Une fois la demande acheminée à Paraloeil, il faut prévoir de 3 à 4 jours pour l'évaluation du projet.
- Les demandes, accompagnées de la documentation requise, peuvent être acheminées en personne au bureau de Paraloeil ou par la poste à l'adresse suivante :

**PARALOEIL**  
188 rue Évêché Ouest  
Rimouski, Qc, G5L 4H9

Il est également possible d'envoyer sa demande par courriel à l'adresse suivante:  
[production@paraloeil.com](mailto:production@paraloeil.com)

- Paraloeil se réserve le droit de demander tout autre document qu'il juge nécessaire en cours d'analyse.
- Après l'annonce des décisions, seulement le matériel audiovisuel est retourné au requérant. Paraloeil conserve une copie du projet pour ses dossiers et les copies ayant été remises au jury seront détruites.

